ANNEXE 6 A NOTER POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE DE CNR :

- Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte : veillez à joindre tous les justificatifs demandés,
- Si les documents obligatoires (suivi des CNR précédemment attribués, EPRD, ERRD) n'ont pas été transmis en amont ou ne sont pas fournis à l'appui de votre demande, aucun CNR ne pourra être alloué,
- Les demandes transmises par une autre voie que démarches simplifiées ne seront pas traitées,
- Merci de veiller à bien renommer les justificatifs pour permettre de faciliter le traitement, notamment dans le cas de demandes multiples qui nécessitent de nombreuses pièces jointes. Il importe alors pour le gestionnaire en charge de leur traitement de les identifier facilement sans avoir à toutes les ouvrir.
  Exemple de renommage : EHPAD xx_n°)FINESS_investissement_lits médicaux_devis)

Aucune demande ne sera prise en compte pour les objets suivants :

- Situations critiques (traitées en dehors de ce recensement)
- Transports MAS et FAM (enquête ad hoc)
- Soutien à la création de tiers lieux (AAC dédié)
- Actions de prévention de perte d'autonomie
- Systèmes d'information et matériels informatique,
- Certaines dépenses de personnel : se reporter au §3.3
- Formations autres que celles listées au présent cahier des charges : se reporter au §3.4
- Ateliers de sophrologie, yoga, massages, équipements tels que fauteuils de relaxation,
- Aménagements de salles de repos ou de salles de massage ou de relaxation ou détente pour établissements co-financés ,
- Evénements fédérateurs ou de convivialité
- Soutien aux EHPAD en difficultés (traité dans les commissions dédiées)
- Soutien aux projets immobiliers